



## Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

### CS - 4.13 Marché d'assurances « Bris de machines »

Le quatorzième jour du mois de décembre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

- Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Pierre SANTOSILLO, Mme. Françoise RAVEY

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B.** : MM. Pierre BOUCON

**S.I.C.T.O.M.** : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B.** : NEANT

**S.I.C.T.O.M.** : M. Jean-Pierre SALVADOR

Le quorum est atteint : 12 présents

#### Etaient excusés

- Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Jean-Claude MATHEY, Jean-François ROOST  
Pouvoir : NEANT

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER  
Pouvoir : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN



- Délégués suppléants :

**C.A.B.** : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



## Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

CS – 4.13  
Marché d'assurance  
« Bris de machines »



**RAPPORT**  
Présenté par M. Marcel GRAPIN  
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération CS 3.11 du 12 octobre dernier, portant attribution du marché « services d'assurances » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le lot 6 « Assurances Bris de machines » avait alors été déclaré infructueux.

La procédure négociée lancée à l'issue a finalement été classée sans suite par la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre dernier. En effet, la seule offre conforme, présentée par MMA Agence DRUET, titulaire du contrat actuel, repose sur des tarifs clairement dissuasifs :

	Contrat en cours	Propositions renouvellement		
		Formule de base	Formule de base et option	Variante
Montant HT	132 651.33 €	540 260.86 €	679 107.02 €	280 644.94 €
TVA	25 999.66 €	105 891.13 €	133 104.98 €	55 006.41 €
Montant TTC	158 650.99 €	646 151.99 €	812 212.00 €	335 651.35 €
Evolution		307.28%	411.95%	111.57%

Dans ces conditions, et suivant en cela la recommandation de notre prestataire de conseil en assurance, il est proposé d'attendre des conditions plus favorables ( notamment l'issue de l'expertise en cours concernant les économiseurs, qui agit comme un facteur pénalisant dans les propositions ) pour lancer un nouvel appel d'offres, susceptible de donner lieu à des propositions financièrement acceptables.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour une durée indéterminée, le S.E.R.T.R.I.D ne détiendrait donc plus de contrat d'assurances pour le risque bris de machine.

Ceci exposé,

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** du classement sans suite par la Commission d'Appel d'Offres de la procédure négociée concernant le lot « assurances bris de machines »

**Et, à l'UNANIMITE,**

- **VALIDE** la stratégie d'attente proposée, jusqu'à ce qu'un nouvel appel d'offres puisse être lancé dans un contexte plus favorable pour le SERTRID.

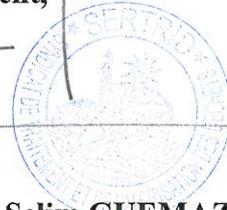
Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 décembre 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 DEC. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

21 DEC. 2011

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**



**Leouahdi Selim GUEMAZI**

